UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

ARRETE N° EPE UCA-2023-643

PORTANT TARIFICATION DU DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE EN FORMATION CONTINUE PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'UCA du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

Vu l'arrêté EPE UCA-2022-163 portant tarification des diplômes nationaux de l'UCA en alternance et formation continue ;

ARRETE

Article 1 :
La tarification à compter de l'année universitaire 2023-2024 du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire en formation continue porté par l'UFR Médecine et Formations Paramédicales et délivré par l'Université Clermont Auvergne est arrêté comme suit :

Formation	Tarif plein FC	Coût horaire FC
DE d'Infirmier de Bloc Opératoire 1ère année	12 000 €	11,41 €
DE d'Infirmier de Bloc Opératoire 2ème année	12 000 €	7,36 €

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04/12/2023

Le Président

Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

- *Transmis au contrôle de légalité le* 05 DEC. 2023
- *Publié le* 05 DEC. 2023

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*